

20231218 Le Monde

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/18/immigration-plutot-que-de-creuser-le-sillon-de-la-division-faisons-confiance-aux-citoyens_6206508_3232.html

Immigration : « Plutôt que de creuser le sillon de la division, faisons confiance aux citoyens »

Tribune

Antoine de Clerck
membre de l'association Refugee Food

Vanessa Krycèvre
fondatrice du RECHO (REFuge CHaleur Optimisme)

Flora Vidal Marron
fondatrice de l'association Weavers

Alors que le débat parlementaire est dans l'impasse, une convention citoyenne permettrait d'élaborer des recommandations sur la base du dialogue et non des polémiques, affirment dans une tribune au « Monde », les acteurs associatifs Antoine de Clerck, Vanessa Krycèvre et Flora Vidal Marron.

Article réservé aux abonnés

Le rejet de l'examen du projet de loi sur l'asile et l'immigration du gouvernement en séance publique à l'Assemblée nationale est la manifestation de l'impossibilité d'un débat parlementaire serein sur le sujet. Quel que soit l'avenir du texte, le débat politique quasi permanent sur l'immigration en France va se poursuivre, plus polarisé et instrumentalisé que jamais. Pour en sortir, la consultation populaire est incontournable. Sur la migration, plutôt qu'un référendum qui divise, lançons une convention citoyenne qui rassemble. Il n'y a pas d'urgence à légiférer à nouveau sur l'immigration, tout au contraire.

Le débat législatif quasi permanent sur l'immigration en France, avec un nouveau texte tous les dix-huit mois en moyenne, a pour résultat une loi des moins intelligibles, en contradiction avec l'esprit de notre droit constitutionnel. Le Conseil constitutionnel veille au « *principe de clarté de la loi* » et fixe l'*« objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi* ». Le but étant d'éviter de faire peser un risque d'action arbitraire sur les autorités administratives, conséquences d'interprétation de textes imprécis, contradictoires ou éloignés des réalités pratiques.

L'immigration, sujet d'empilement successif de textes à un rythme extrêmement soutenu, est un cas d'école illustratif d'inintelligibilité de la loi. C'est exactement ce que souligne le Conseil d'Etat, dans son avis sur le nouveau projet de loi, qu'il qualifie de prématûre, soulignant le manque criant d'études d'impact et de données statistiques permettant d'établir un diagnostic sur la portée des textes précédents. La Défenseure des droits est encore plus sévère, constatant dans son avis un recul des droits sous les effets de l'inflation législative et précisant que les conditions ne sont pas réunies pour légiférer rationnellement.

Revenir à la souveraineté du peuple

Les institutions européennes, sous l'impulsion de plusieurs Etats dont la France, travaillent depuis de nombreux mois à l'élaboration d'un nouveau pacte asile et immigration, dont l'entrée en vigueur est souhaitée dès 2024, avant les prochaines élections européennes. Même s'il vise à réformer des règlements, il aura vraisemblablement des conséquences sur la législation nationale et nécessitera de nouvelles adaptations législatives, en particulier pour les procédures à la frontière.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Damien Carême, ancien maire de Grande-Synthe : « Le pacte migratoire européen en voie d'adoption est une réforme de la honte »](#)

Le débat parlementaire sur l'immigration est dans une impasse, il faut donc le remettre entre les mains des citoyens. La migration est un sujet qui divise profondément les Français, son traitement médiatique est enflammé. La succession des lois ne parvient pas à dénouer le débat public, au contraire, il s'envenime. Résultat ostensible de l'instrumentalisation idéologique du sujet, aucun consensus politique n'est possible et le travail législatif est dans une impasse manifeste, en témoigne le vote de la motion de rejet du texte du gouvernement à l'Assemblée nationale.

Lire aussi l'enquête : Article réservé à nos abonnés [Améliorer le référendum pour le rendre enfin « démocratiquement correct »](#)

La Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que « *tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à la formation de la loi* ». Lorsque la représentation du peuple par le biais parlementaire n'est plus dans des conditions d'exercice serein du pouvoir et de la démocratie, il faut revenir à la souveraineté du peuple. Sur les questions migratoires, la voie référendaire se heurte à une nécessaire réforme constitutionnelle préalable, mais surtout à l'inadaptation de ce mécanisme consultatif sur un sujet aux dimensions multiples.

Pour un débat législatif bien plus apaisé et rationnel

Il serait absurde de consulter les Français en leur demandant de se prononcer « pour » ou « contre » l'immigration, tant la réalité du phénomène migratoire et ses conséquences pour notre pays ne dépendent aucunement d'une telle opinion binaire. Nous disposons en revanche en France du processus de convention citoyenne, déjà expérimenté avec succès à deux reprises, sur le climat et la fin de vie.

Ce mécanisme, conforme à notre Constitution, reposant sur une représentativité du territoire par [tirage au sort](#), permettrait d'élaborer des recommandations de politiques publiques sur la base d'une concertation citoyenne légitime, qui donneraient par la suite matière à un débat législatif bien plus apaisé et rationnel. Etendre le dialogue au-delà de la seule France polémique permettra de changer radicalement et durablement les termes du débat politique sur la migration.

Lire aussi le décryptage : Article réservé à nos abonnés [La « délibération », ce ferment démocratique qui s'organise et ne s'improvise pas](#)

Le gouvernement a indiqué vouloir « *passer vite à autre chose* ». Mais quel que soit l'avenir du texte, le débat politique permanent sur l'immigration en France va se poursuivre, plus polarisé et instrumentalisé que jamais. La campagne électorale des élections européennes de

2024 en fera les frais, à n'en pas douter. Plutôt que de creuser le sillon de la division, faisons confiance aux citoyens. Appuyons-nous sur leurs conclusions pour changer radicalement et durablement les termes du débat politique sur la migration. Il ne tient qu'au président de la République et à son gouvernement de jouer la carte du rassemblement, en mandatant dès à présent le CESE pour la tenue d'une convention citoyenne sur la migration.

Les signataires de la tribune : **Antoine de Clerck** est membre de l'association [Refugee Food](#), un organisme de formation et d'insertion professionnelle des réfugiés dans le secteur de la restauration ; **Vanessa Krycèvre** est restauratrice, fondatrice [du Recho](#) (Refuge chaleur optimisme), une association d'insertion des réfugiés dans le secteur de la restauration ; **Flora Vidal Marron** est fondatrice de l'association [Weavers](#), un organisme de formation et d'insertion professionnelle des réfugiés.

Tous trois sont cofondateurs de [l'appel pour une convention citoyenne sur la migration](#).

[Antoine de Clerck\(membre de l'association Refugee Food\)](#), [Vanessa Krycèvre\(fondatrice du RECHO \(REfuge CHaleur Optimisme\)\)](#) et [Flora Vidal Marron\(fondatrice de l'association Weavers\)](#)